

Vous ne serez pas nécessairement tenu responsable des gestes de votre enfant.

Les parents ne peuvent pas être accusés au criminel lorsque leur enfant commet une infraction, sauf dans de rares cas.



Toutefois, si votre enfant a causé des dommages, vous pourriez devoir réparer le tort causé.



Vous pouvez accompagner votre enfant tout au long de son parcours.

La loi vous encourage à :

- Poser des questions aux intervenants
- Vous tenir informé de l'évolution du dossier de votre enfant
- Être présent et aider votre enfant à remplir ses obligations



Les suites possibles à l'interception de votre enfant

La Loi sur le système de justice pénale pour adolescents oblige les jeunes à répondre de leurs actes, mais elle encourage aussi leur réadaptation sociale. Selon les circonstances, différents parcours possibles :

Possibilité 1 La mesure extrajudiciaire

Votre enfant évitera un procès.



Le policier peut décider :



De ne rien faire



De lui donner un avertissement



De le diriger vers un organisme de justice alternative (OJA) qui le sensibilisera

Possibilité 2 La sanction extrajudiciaire

Votre enfant évitera un procès s'il complète sa sanction.



Votre enfant sera amené à réparer son geste. Il pourra se racheter en faisant, par exemple :



De la médiation



Des travaux communautaires



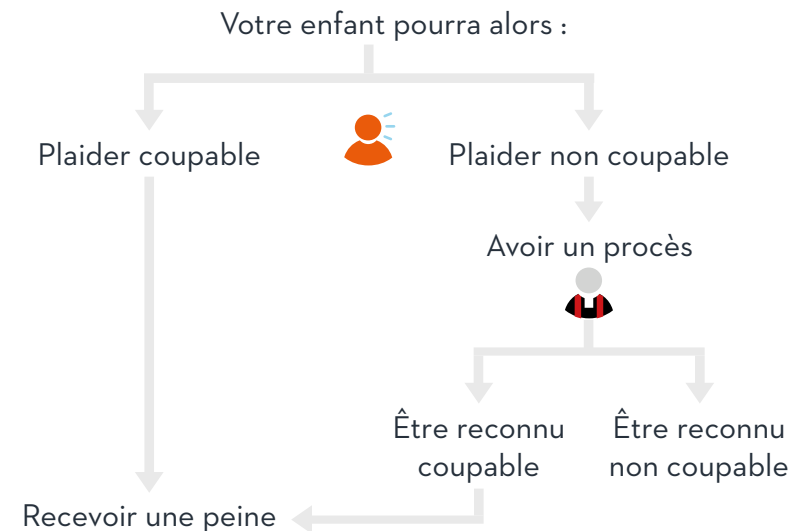
De la formation personnelle

Possibilité 3 Le tribunal

Votre enfant se présentera devant un juge.



En général, vous serez avisé de la date de comparution de votre enfant.



Il y aura des conséquences, mais elles ne seront pas les mêmes que pour un adulte.

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents permet souvent d'éviter les tribunaux.



Les adolescents ne vont pas dans les prisons pour adultes.



Il y aura des traces, mais un dossier d'adolescent n'a pas le même impact qu'un casier judiciaire d'adulte.



Votre enfant a droit aux services d'un avocat.

Cet avocat représente les intérêts de votre enfant et l'accompagne dans son parcours.



Votre enfant est généralement admissible à l'aide juridique.



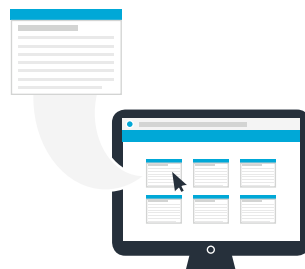
Éducaloi est là pour vous informer tout au long du parcours de votre enfant.

Articles d'information juridique sur :

- Les différents parcours du système de justice pénale pour les adolescents.
- Les différents intervenants que votre enfant rencontrera.
- Votre rôle et vos responsabilités en tant que parent.
- Le dossier d'adolescent et ses conséquences.



Visitez www.educaloi.qc.ca/JusticeAdos



© Éducaloi, 2017

Le droit est en constante évolution. L'information contenue dans ce dépliant est à jour au 15 janvier 2017. Assurez-vous que le contenu de ce dépliant reflète toujours le droit en vigueur en visitant educaloi.qc.ca ou en consultant un juriste.

Ce dépliant a été rendu possible grâce à la contribution financière du Ministère de la Justice du Canada.

Votre adolescent a des démêlés avec la justice?



Ce que vous devez savoir.



ēducaloi

SAVOIR C'EST POUVOIR